

Poursuivre les mises à l'herbe ! Fin du déprimage en zone basse

Les bulletins "Pousse de l'herbe" se poursuivent pour l'année 2024. Chaque semaine, la Chambre d'agriculture présente l'évolution de la pousse de l'herbe de 13 stations météorologiques du département en utilisant la méthode des "sommés de températures" de l'INRAE. L'objectif est d'apporter une idée sur le stade physiologique des prairies afin d'adapter les pratiques.

Repérer les stades-clés des prairies

Les sommés de températures permettent de repérer les stades importants de la pousse de l'herbe, tels que : le départ en végétation, l'épi à 5 cm du sol, l'épiaison ou la floraison.


A chaque stade correspond une pratique de l'éleveur. Ainsi, dans l'idéal, le départ en végétation devrait correspondre à la mise à l'herbe des animaux, le stade épi 5 cm à la fin du déprimage, le début de l'épiaison aux premières coupes précoces telles que l'ensilage ou l'enrubannage (tableau 1) ...

Grâce aux sommés de températures, il est donc possible d'alerter les éleveurs sur les dates importantes de gestion de l'herbe. L'intérêt de cette méthode est, au lieu de se baser systématiquement sur des dates figées, de pouvoir s'adapter aux conditions spécifiques de chaque année (plus ou moins précoce ou tardive) et aux différences de précocité liées à l'altitude.

Rappel méthodologique

Calcul des sommés de températures

Pour l'herbe, une somme de températures (exprimées en degrés-jour) se calcule en additionnant les moyennes quotidiennes à partir du 1^{er} février, avec un minimum de 0°C et un maximum de 18°C. Ces moyennes sont établies à partir des minima et maxima relevés par la station météorologique locale.



Type de prairie	Stade de la prairie	Départ en végétation	Epi à 5 cm du sol	Début épiaison	Pleine épiaison	Pleine Floraison
	Pratique (à l'optimum)	Mise à l'herbe	Fin déprimage	Ensilage Enrubannage	Foin précoce	Foin tardif
Type de prairie	Prairie temporaire fertile et précoce	250° jour	500° jour	750° jour	1000° jour	1200° jour
	Prairie permanente fertile et précoce	300° jour	500° jour	900° jour	1100° jour	1300° jour
	Prairie permanente de fertilité moyenne	400° jour	800° jour	1000° jour	1100° jour	1600° jour
	Prairie permanente peu fertile	500° jour	1000° jour	/	/	/

Tableau 1 : Correspondance, pour les différents types de prairie, entre les sommés de températures, les stades de pousse de l'herbe et les pratiques optimales d'exploitation

Tableau 2 : Situation au 24 mars 2024

Station météo	Altitude (m)	Somme de T°C au 24 mars 2024	Somme de T°C au 24 mars 2023	Moyenne des sommes de T°C au 24 mars depuis 10 ans (sauf Alpuech 8 ans)	Cumul des pluies des 15 derniers jours (en mm)
Alpuech	1 107	267	207	187	48
Brusque	858	407	336	-	5
Canet de Salars	860	339	270	263	28
Colombières	647	433	368	-	20
Cornus	718	368	244	-	13
Durenque	812	371	301	-	30
Huparlac	860	342	290	266	58
Lacroix Barrez	748	381	329	308	25
Millau (Soulobres)	715	421	344	334	12
Montlaur	370	488	361	384	9
Peux et Couffouleux	830	403	327	-	13
St Côte d'Olt	380	485	384	-	29
Salles la Source	578	409	306	325	11
Villefranche de Rouergue	333	489	383	402	18

Retour du froid

Les conditions de la semaine dernière étaient très favorables à la croissance de l'herbe. La pousse s'accélère (50 à 60 kgMS/ha/jour sur Rodez). Au 24 mars 2024, on observe toujours une avance de l'ordre de 10 jours en moyenne par rapport à l'année dernière et de 11 jours par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Cette semaine, la pousse va être ralentie par le retour du froid, de la pluie, de la neige et des gelées par endroits.

En ce début de semaine, les sols superficiels pouvaient être sur la fin de leur Réserve Facilement Utilisable (RFU) voire commencer à présenter un léger stress hydrique. Les précipitations annoncées permettront de recharger les réserves en eau des sols.

Poursuivre les mises à l'herbe !

Faire le tour des parcelles pour se rendre compte des volumes

Les zones basses les 500°J seront atteints dans la semaine ; les prairies les plus précoces vont commencer la montaison. **C'est la fin du déprimage !** Il faut sortir les animaux des parcelles qui sont prévues pour la fauche pour tourner exclusivement sur la sole minimale. **N'hésitez pas à mettre la pression au pâturage** pour étêter* les graminées afin de mieux gérer les refus par la suite.

**couper les ébauches d'épis qui commencent à monter pour rester sur des repousses feuillues.*

En zones moyennes (Brusque et Peux et Couffouleux compris) les 400°j sont dépassés ; il faut terminer les mises à l'herbe, y compris pour les troupeaux allaitants en 100% pâturage. Prévoir un délai de retour sur paddock de 30 jours. Anticiper la fin du déprimage.

En zones hautes (> 800 m, Cornus compris), on s'approche des 400°J, il faut poursuivre les mises à l'herbe. Les prairies permanentes les plus précoces peuvent intégrer la sole de pâturage pour allonger le tour. Prévoir un tour de pâturage de l'ordre de 30 à 35 jours en déprimant quelques parcelles de fauches et/ou en complétant les animaux... Sortir les animaux quelques heures pour assurer la transition alimentaire, limiter le piétinement, mais surtout pour consommer la pousse de cet hiver et donner de la lumière à la prairie pour favoriser le tallage.

Pour les parcelles de fauches en foin, l'apport d'azote est à réaliser, dès que les conditions le permettent.

Dans les zones de très haute altitude (> 1 000 m), on s'approche des 300°J, la mise à l'herbe peut débuter sur les parcelles les plus précoces. Des lots de génisses peuvent commencer à pâturer.

Tableau 3 : Synthèse en fonction de l'altitude et du type de prairie

	Basse altitude (<500 m)	Moyenne altitude (entre 500 et 800 m)	Haute altitude (entre 800 et 1 000 m)	Très haute altitude (>1 000 m)
Prairie temporaire fertile et précoce	Pâturage/ Fin déprimage*	Pâturage/ Déprimage*	Mise à l'herbe/Déprimage*	Mise à l'herbe
Prairie permanente fertile et précoce				Début de pousse
Prairie permanente de fertilité moyenne			Début de pousse	Prairie au repos végétatif
Prairie permanente peu fertile	Pâturage	Début de pousse	Prairie au repos végétatif	

*pâturage des parcelles prévues pour la fauche

Ce bulletin a été rédigé avec l'appui du CASDAR (ministère de l'Agriculture). Pour le recevoir directement par mail, il suffit d'envoyer une demande à l'adresse suivante :
poussedelherbe@aveyron.chambagri.fr

**Sandra Frayssinhes,
 Conseillère agronomie fourrage,
 Chambre d'agriculture**